

DOSSIERS MUNICIPAUX : ADMINISTRATIF

AFMNB RENOUEAU LÉGISLATIF

2014 -059 IL EST RÉSOLU QUE la municipalité d'Edmundston demande au gouvernement provincial de réitérer son engagement à faire de la modernisation du cadre législatif municipal une priorité et à travailler en concertation avec le monde municipal afin de mettre en place un véritable cadre législatif permissif, qui reconnaitra les municipalités comme un ordre de gouvernement et qui habilitera toutes les municipalités à répondre aux besoins actuels et futurs de leurs citoyens.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité d'Edmundston demande au gouvernement provincial d'établir un calendrier des prochaines étapes et déterminer une nouvelle date butoir afin de voir à l'adoption d'un nouveau cadre législatif municipal moderne.

IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, au Premier ministre du Nouveau-Brunswick et au président de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Proposée par Jean-Guy Marquis. Appuyée de Charles Fournier. Adoptée

BAIL DE LOCATION - 15 RUE DE L'ÉGLISE

2014 -060 Charles Fournier propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et la Province du Nouveau-Brunswick concernant le Bail de location d'une partie des locaux du 15 rue de l'Église, Edmundston, N.-B.

Appuyée par Denis M. Pelletier.

Adoptée.

DÉMOLITION ET NETTOYAGE DE PROPRIÉTÉS

2014 -061 Camille Roy propose que le Conseil municipal autorise l'Agent d'exécution des arrêtés municipaux, M. Jacques Doiron, à entreprendre les procédures de démolition de la propriété située au 574, rue Principale, St Basile, N.-B., # nid 35067271, en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités du N.-B* et de l'Arrêté No. 9R2010 concernant les lieux dangereux ou inesthétiques de la municipalité d'Edmundston.

Appuyée par Gérald Morneauult.

Adoptée.

2014 -062 Gérald Morneauult propose que le Conseil municipal autorise l'Agent d'exécution des arrêtés municipaux, M. Jacques Doiron, à entreprendre les procédures de démolition de la propriété située au 39 & 41 rue Queen, Edmundston, N.-B., # nid 35129253, en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités du N.-B* et de l'Arrêté No. 9R2010 concernant les lieux dangereux ou inesthétiques de la municipalité d'Edmundston.

Appuyée par Charles Fournier.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

ENTENTE DE SERVICE POUR ENTRETIEN DES PUITES

- 2014 -063 Guy Voyer propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de signer les documents entre Edmundston et RJ Lévesque et Fils Ltée, concernant une entente pour l'entretien des puits municipaux.
Appuyée par Charles Fournier. Adoptée.

DÉVELOPPEMENT

LOTISSEMENT LE MONTAGNARD & EDMUNDSTON – PLAN NO. 26

- 2014 -064 Camille Roy propose que conformément à l'article 56 de la *Loi sur l'Urbanisme*, le Secrétaire soit autorisé à certifier le plan de lotissement Le Montagnard & Edmundston No. 26, et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents concernant le lotissement sur la rue de la Falaise.
Appuyée par Denis M. Pelletier. Adoptée.
- 2014 -065 Denis M. Pelletier propose que la résolution No. 2012-030 en date du 20 mars 2012 concernant l'acquisition d'une propriété sur la rue de la Falaise soit rescindée.
Appuyée par Camille Roy. Adoptée.

MODIFICATION AU PLAN MUNICIPAL & ARRÊTÉ DE ZONAGE - 225 RUE DU POUVOIR

- 2014 -066 Martin Albert propose que le Conseil municipal considère une modification au Plan municipal d'Edmundston pour la propriété suivante :

Changer la vocation de la propriété appartenant à Transport et Infrastructure – Province du Nouveau-Brunswick située au 225 chemin du Pouvoir, Edmundston, N.-B. (#nid 35326065) de Publiques et institutionnelles à Commerciales.

IL EST RÉSOLU QUE la modification proposée soit présentée au public le 15 juillet 2014 en la salle du Conseil d'Edmundston à compter de 20 h et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'Urbanisme* dans le journal "*L'Info weekend*" indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Secrétaire municipal.

Appuyée par Gérald Morneau. Adoptée.

INFORMATION GÉNÉRALE

- Prochaine réunion publique (extraordinaire), le mardi, 24 juin, 2014 à 20 h
- Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – mai 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucuns commentaires ne furent apportés.

Il y eut ajournement de la réunion proposé par Gérald Morneault à 20 h 26.



Cyrille Simard, Maire



Sébastien Duguay, Secrétaire adjoint (par intérim)